



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Comportement en matière de voyages (module de l'enquête sur le budget des ménages EBM)

Description

Les données collectées dans le cadre de l'enquête **Comportement en matière de voyages** permettent d'analyser les voyages de la population résidente de Suisse, à l'intérieur des frontières nationales et à l'étranger. Sont recensés les voyages privés et professionnels, avec ou sans nuitées. Depuis 2008, l'enquête est réalisée annuellement. Les enquêtes précédentes ont été réalisées en 2003, 1998 et 1987/88.

Disponible depuis:
1998

Univers de base:
Population résidente permanente de Suisse, personnes de 6 ans et plus vivant dans des ménages privés (jusqu'en 2011, personnes à partir de 15 ans)

Caractères relevés:

- Nombre de voyages (par type de voyages)
- Destinations
- Modes d'hébergement
- Moyens de transport utilisés
- Organisation du voyage
- Nombre de nuitées
- Nombre de personnes accompagnant le/la voyageur/se
- Dépenses
- Motifs des voyages
- Période de départ

Méthodologie

Type d'enquête:

Module de l'enquête sur le budget des ménages. Enquête par échantillonnage. Interviews téléphoniques assistées par ordinateur (CATI). Echantillon d'environ 3000 personnes. La participation est facultative.

Degré de régionalisation:
Grandes régions

Périodicité:

Annuelle depuis 2008. Les résultats sont généralement disponibles à l'automne suivant l'année de référence.

Période de référence:
Année civile

Politique de révision

Révisions méthodologiques:

Introduction des modifications méthodologiques pour l'enquête 2020 :

- Utilisation de deux années d'enquête EBM t et t+1 (jusqu'en mai), pour couvrir entièrement (et uniquement) les voyages de l'année t.
- Seuls les voyages s'étant effectivement terminés durant l'année d'enquête t sont retenus pour l'exploitation.
- Révision de la pondération en phase avec ces modifications.
- Les modifications ont été introduites pour l'année d'enquête 2020 et ont également été appliquées rétroactivement aux enquêtes 2016-2019.

Bases légales

Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (RS 431.01),
Accords bilatéraux Suisse-UE: Règlement (UE) 692/2011 concernant les statistiques
européennes sur le tourisme (abrogeant la directive 95/57/CE)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)

Section MOBIL
Transport de personnes et transports publics
+41 58 463 64 68
reisen@bfs.admin.ch
